

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2020 B 11053

Numéro SIREN : 527 573 141

Nom ou dénomination : APAVE

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2021 sous le numéro de dépôt 29037



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
NANTERRE

**Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2021001135**

Dépôt n° : 2021/29037

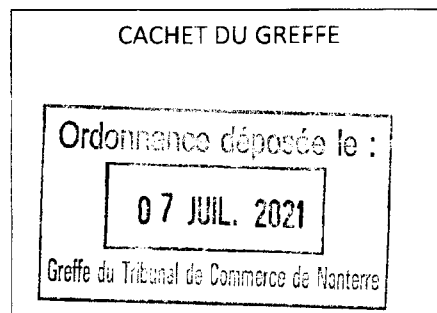
Le: 07 juillet 2021

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

LE PRESIDENT

Requête n° 2021001135

Affaire: SA APAVE



ORDONNANCE

Nous, *Catherine DREUIL* agissant par délégation de M. Jacques Fineschi, président du tribunal,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les Articles L. 228-15 et L. 225-147 du Code de commerce, complétés par les articles R. 225-7 et R. 225-136 du Code de commerce ;

Nommons :

**Monsieur Stéphane Dahan,
Commissaire aux comptes, du cabinet Exelmans Audit et Conseil
Demeurant à : 21, rue de Téhéran, 75008 Paris**

en qualité de Commissaire aux apports statuant en matière d'avantages particuliers de la société APAVE, dans le cadre d'un éventuel projet de création par APAVE d'une nouvelle catégorie d'actions de préférence à émettre au profit d'une ou plusieurs personne(s) nommément désignée(s).

Disons que le Commissaire ci-dessus désigné devra s'assurer qu'il ne tombe pas sous une incompatibilité prévue aux articles L. 225-147, L. 228-15 et L. 822-11-3 du Code de commerce et qu'il pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

Disons que le (ou les) commissaire(s) ci-dessus désigné(s) nous fera (ont) parvenir une attestation d'indépendance et d'impartialité pour exécuter sa mission (modèle joint). La présente nomination ne prendra effet qu'à dater de la signature de ce document.

Disons qu'en outre, cette attestation sera jointe au rapport du (des) commissaires(s).

Disons que le (ou les) commissaire(s) désigné(s) pourra (ont) se faire assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son (leur) choix dans l'accomplissement de sa (leur) mission.

Disons que le(s) commissaire(s) désigné devra (devront) nous soumettre le montant de ses (leurs) honoraires avant de les percevoir, en justifiant de l'accord écrit préalable des sociétés concernées, accord qui devra être joint à la requête en fixation de la rémunération.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le 6/7/2021

Le greffier,

C. VIRAPIN
Greffier au Tribunal de
Commerce de Nanterre

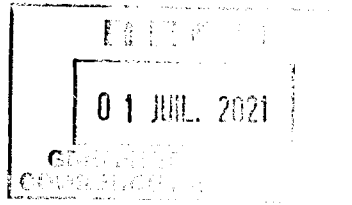


Le juge délégué,

2021 0 1135

Tribunal de Commerce de Nanterre
4, rue Pablo Neruda
92000 Nanterre

A l'attention de Monsieur le Président



Le 1^{er} juillet 2021

**REQUETE PRESENTEE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE AUX FINS DE
DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS
STATUANT EN MATIERE D'AVANTAGES PARTICULIERS
(Articles L. 225-147 et L. 228-15 du Code de Commerce)**

Monsieur le Président,

LA REQUERANTE :

APAVE, société anonyme à conseil d'administration, au capital de 184.688.086 euros, dont le siège social est sis 6 rue Général Audran, 92400, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro unique d'identification 527 573 141 R.C.S. Nanterre,

représentée par :

Maître Nathalie Nègre-Eveillard
Avocat au Barreau de Paris
White & Case LLP
19, Place Vendôme
75001 Paris
Tel : 01.55.04.15.15
Vestiaire J 002

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIIT :

La société APAVE (ci-après, la « **Société** ») est la société mère d'un groupe opérant dans le domaine de la maîtrise des risques techniques, humains et environnementaux ainsi que dans la formation, en relation avec la maîtrise des risques.

Des informations clés sur la Société figurent en **Annexe 2**. En particulier, les Commissaires aux comptes titulaire de la Société sont (i) ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT et (ii) MAZARS, et les Commissaires aux comptes suppléants sont (i) Monsieur Yann Berthaud et (ii) Monsieur Emmanuel Charvanel, comme détaillé en **Annexe 2**.

Il est envisagé dans le cadre d'un projet éventuel que la Société procède, le cas échéant, à la création et l'émission d'actions de préférence au profit d'une ou plusieurs personne(s) nommément désignée(s), en application des dispositions des articles L. 228-15 et L. 225-147 du Code de commerce.

Dans la mesure où ces opérations donnent lieu, aux termes des articles précités, à l'application de la procédure de vérification des avantages particuliers, elles rendent nécessaires la désignation d'un Commissaire aux apports statuant en matière d'avantages particuliers.

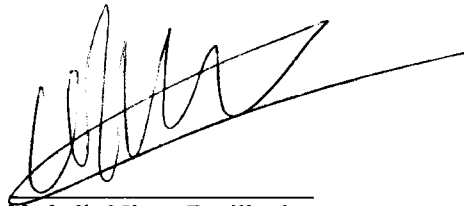
En conséquence, la soussignée a l'honneur de solliciter de votre part la désignation d'un Commissaire aux apports statuant en matière d'avantages particuliers qui aura pour mission :

- d'apprécier et d'évaluer les avantages particuliers consentis à l'occasion de la création et l'émission d'actions de préférence au profit d'une ou plusieurs personne(s) nommément désignée(s), conformément aux dispositions des articles L. 228-15 et L. 225-147 du Code de commerce ainsi que, le cas échéant, à l'occasion de toute modification ou incidence sur les termes et conditions d'une ou plusieurs catégorie d'actions existantes ; et
- sur la base de ses évaluations, constatations et avis, de dresser un rapport qui contiendra notamment les mentions prévues à l'article R. 225-136 du Code de commerce et qui sera mis à la disposition des associés au siège social de la Société dans le délai fixé par le Code de commerce.

Il nous serait agréable que vous puissiez désigner à cette fin Monsieur Stéphane Dahan, commissaire aux comptes, du cabinet Exelmans Audit et Conseil, 21, rue de Téhéran, 75008 Paris.

En effet, Monsieur Stéphane Dahan est un commissaire aux comptes n'ayant jamais réalisé de mission au sein de la Société et qui ne se trouve dans aucune des situations d'incompatibilité prévues par l'article L.822-11-3 du Code de commerce pour les présentes missions. De plus, Monsieur Stéphane Dahan dispose d'une expérience professionnelle significative en tant que commissaire aux comptes et d'une bonne connaissance du secteur d'activité de la Société. Cette nomination nous paraît donc opportune pour la Société et ses actionnaires en ce qu'elle permettrait d'accomplir la procédure légale avec diligence et sans coût excessif.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux et distingués.



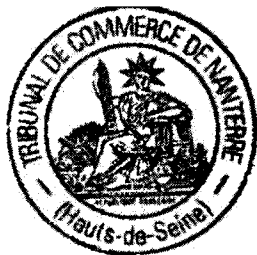
Nathalie Nègre-Eveillard
Avocat au Barreau de Paris

Annexes : Projet d'ordonnance
 Description de la Société et de l'opération envisagée
 Extrait Kbis de APAVE au 17 juin 2021

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2021O01135
Nom du dossier	SA APAVE
Délivrée le	07/07/2021

Quatrième et dernière page.